

# CONSEIL CONSULTATIF

## PARTICIPATION

### RÉUNION DU 29 MARS 2023



K. Denamur, J.-P. Wilmotte, J. Chantry, A. Boodts, F. Lecomte, D. Rachid, J.-M. Oleffe



Excusés : A. Rigot, K. Leroy, A. El Ghazili, F. Vancappellen, A. Cuvelier

Absents : A. Maskens, M. Houins

Animatrice de cette réunion : Karine Denamur

## ORDRE DU JOUR

- THEME PRINCIPAL (1h) : l'accès aux informations et questions du citoyen vers le politique dans un cadre public : les processus de "participation" :
  - *interpeller le Collège* lors d'une séance du Conseil communal (lecture du règlement ci-joint, de l'article 67 à l'article 72 p.12 et p.13 et de la page web dédiée - pour info avant la réunion du 29/03)
  - *affichage public* (Quoi ? Pourquoi ? Comment ? Où ? ...) posons-nous les bonnes questions pour améliorer cette visibilité, son accessibilité et son bon sens
  - *accès aux salles pour une action citoyenne* : quelles actions sont acceptées ? Quel règlement ? Quels tarifs et/ou gratuits ?
- SUIVI 20min:
  - le Budget Participatif 2023 : questions-remarques sur la situation à ce jour
- DIVERS 30min:
  - liste pour échanger entre 2 réunions
  - dialoguez avec le Collège : états des lieux, remarques ...

- date retenue pour une rencontre avec le CC du numérique : 24 avril 2023 + ordre du jour
- prochaine réunion (08/06) et animation

-----

La secrétaire ajoute un point : rapport annuel Conseil consultatif

## 1. THÈME PRINCIPAL : L'ACCÈS AUX INFORMATIONS ET QUESTIONS DU CITOYEN VERS LE POLITIQUE DANS UN CADRE PUBLIC : LES PROCESSUS DE "PARTICIPATION"

- ***interpeller le Collège lors d'une séance du Conseil communal (article 67 à l'article 72 p.12 et p.13 et de la [page web dédiée](#))***

Sont repris les éléments du règlement qui aborde la manière dont un citoyen peut interpeller le Collège lors d'une séance du Conseil communal.

Il est précisé qu'une association peut interpeller le Collège.

Le fait qu'il faille déposer son interpellation 15 jours à l'avance ne permet pas au citoyen de réagir sur un sujet repris de l'Ordre du jour. Il est précisé que les 15 jours sont nécessaires pour placer cette question dans l'ordre du jour.

L'interpellant dispose de 2 minutes pour répliquer à la réponse, avant la clôture définitive du point de l'ordre du jour (10 min interpellant ; 10 min réponse Collège ; 2 min pour retour de l'interpellant.

L'interpellant a le dernier mot. Le Collège ne réplique pas. Le fait que les conseillers ne peuvent pas intervenir pose question. Ceci étant dit, si des conseillers pensent qu'il faut encore développer le sujet de l'interpellant, ils peuvent s'en emparer. Il est ajouté qu'après interpellation, le citoyen a toujours la possibilité de contacter un conseiller communal s'il souhaite approfondir ce sujet (avec la limite que c'est privé).

La secrétaire ajoute que la Ville a reçu 7 interpellations sur entre 2019 et avril 2023 dont voici les sujets :

- 22/01/2019 (compteurs intelligents)
- 30/04/2019 (Smart City et 5 g)
- 25/06/2019 (Comment nourrir OLLN en temps de crise)
- 26/11/2019 (Radon ainsi que gare SNCB)
- 25/04/2023 (le manque de places d'accueil dans les crèches de notre ville pour la petite enfance)

Les 2 min après les 2\*10 minutes semblent peu. Un membre se demande s'il est possible de développer un débat public sur un sujet développé par un citoyen. La Bourgmestre intervient en disant que ce n'est pas un débat en tant que tel mais que ça peut au moins mettre en place une séance d'info (comme ça a été le cas avec les compteurs intelligents).

Les rencontres « Dialoguez avec le Collège » mises en place entre les quartiers et le collège communal essaient d'être ce lieu d'échanges.

Est abordé la question des débats sans conférence organisés à Louvain-la-Neuve sans expert et dont le sujet est choisi par les personnes la fois d'avant.

Il est demandé si dès que le PV du Conseil communal est validé, il est possible de le mettre directement en ligne. La Secrétaire se renseigne auprès de l'administration.

La Bourgmestre expose le nouvel outil [www.deliberations.be](http://www.deliberations.be) qui permet d'avoir accès aux décisions et au projet de PV.

Si pour certains membres, le fait qu'un tel outil existe ([www.deliberations.be](http://www.deliberations.be)) est suffisant, pour d'autres, c'est important d'expliquer mieux et que le citoyen puisse trouver facilement les informations.

- **affichage public (Quoi ? Pourquoi ? Comment ? Où ? ...) posons-nous les bonnes questions pour améliorer cette visibilité, son accessibilité et son bon sens**

Il existe des panneaux d'affichage public. Le Conseil consultatif se demande leur nombre, leurs emplacements et quelles sont les règles pour les utiliser. Pour la prochaine réunion, la Secrétaire se renseigne sur leur nombre, règlement d'utilisation (Qui peut afficher ? Budget ?)...

- **accès aux salles pour une action citoyenne : quelles actions sont acceptées ? Quel règlement ? Quels tarifs et/ou gratuits ?**

Pour la prochaine réunion, la Secrétaire se renseigne sur les locations de salle, règlement... Idem pour les locaux de quartier.

## 2. SUIVI

- **le Budget Participatif 2023 : questions-remarques sur la situation à ce jour**

12 projets déposés, ils sont en cours d'analyse au niveau de leur recevabilité.

5 citoyens ont candidaté pour faire partie du jury et 3 ont été tirés au sort. Il est à vérifier qu'ils ne sont pas membres d'une des associations qui a déposé un projet, auquel cas, ils seront remplacés.

## 3. DIVERS

- **liste pour échanger entre 2 réunions**

La Secrétaire informe les membres du conseil consultatif qu'une liste mail a été créée. Elle permet à toute personne qui en est membre d'envoyer un mail à tout le conseil consultatif tout en respectant le RGPD. Le nom de la liste est la suivante : [ccparticipation-olln@framalistes.org](mailto:ccparticipation-olln@framalistes.org).

- **Dialoguez avec le Collège : états des lieux, remarques ...**

Le Conseil consultatif voulait évoquer les rencontres Dialoguez avec le Collège et savoir s'il y avait des retours.

La Bourgmestre précise que la Ville reçoit souvent des retours positifs.

Mentionnant la rencontre avec Ottignies centre, il a été évoqué le peu de questions reçues (pas particulier à Ottignies centre). Quelques éléments sortent de la discussion :

- le toutes-boîtes arrive un peu tard
- les présentations sont lourdes
- dommage pour le peu de questions reçues, mais l'important c'est que les gens soient présents.
- envisager une autre forme pour éviter des dérives (faire des tables avec un plus petit nombre, proposer un sujet/table...)?

- **Date retenue pour une rencontre avec le CC du Numérique : 24 avril 2023 + ordre du jour :**

Voilà les deux éléments qui émergent pour l'Ordre du jour de cette rencontre interconseil :

- Plateforme numérique de la participation pour plus d'information ?
- Comment améliorer l'attrait et la pédagogie de l'EPN pour plus de participation ?
- **Prochaine réunion (08/06) et animation : Danialle + OJ**
- Rapport annuel 2022 : la Secrétaire rappelle qu'un rapport annuel doit être réalisé pour chaque conseil consultatif (reprenant le nombre de rencontre, les sujets évoqués...). Ce Conseil consultatif étant sans animateur fixe, le rapport sera réalisé par la secrétaire dès que possible.